

## Obligation de moyens

L'**obligation de moyens** est une obligation en vertu de laquelle le débiteur doit déployer ses meilleurs efforts pour atteindre l'objectif visé; elle s'oppose à [l'obligation de résultat](#), par laquelle le débiteur s'engage à atteindre un objectif donné.

La responsabilité du débiteur d'une obligation de moyens ne peut être engagée du seul fait qu'il n'a pas atteint un résultat. Dans cette éventualité, c'est au créancier de démontrer que le débiteur n'a pas été assez diligent dans sa tentative d'exécution de l'obligation.

Par contraste, la responsabilité du débiteur au titre d'une [obligation de résultat](#) pourra être engagée sur la simple constatation que le résultat convenu n'a pas été atteint. Le débiteur ne peut s'exonérer de sa responsabilité qu'en prouvant la survenance d'un cas de [force majeure](#).

Exemples d'obligations de moyens :

- Les professions médicales qui s'engagent à tout faire pour soigner, mais ne s'engagent pas à guérir. Mais le médecin a une obligation d'information sur les risques de l'opération et celle-ci est de résultat.
- Les sociétés de services qui ne s'engagent pas dans les délais sur ce qu'ils appellent de l'assistance technique

## Obligation de résultat

[Obligation](#) pour le débiteur d'atteindre un résultat précis, son corollaire est [l'obligation de moyens](#).

le débiteur engage sa [responsabilité](#) du simple fait que l'obligation n'a pas été exécutée. Il ne peut alors échapper à sa responsabilité qu'en prouvant la survenance d'un cas de [force majeure](#).

Cette distinction est aujourd'hui compensée par le rôle actif ou passif du créancier.

C'est une obligation en vertu de laquelle le débiteur est tenu d'un résultat précis. Ainsi, le transporteur de personnes s'engage envers le voyageur à le déplacer d'un point A à un point B. Exemple: La SNCF

L'existence d'une telle obligation permet au créancier de mettre en jeu la responsabilité de son débiteur par la simple constatation que le résultat promis n'a pas été atteint, sans avoir à prouver une faute.

**Voir article 1147 du Code Civil**

[Autre sens](#) [\[modifier\]](#)

L'obligation de résultat est une formule également employée dans certains concepts de [nouvelle gestion publique](#) et notamment en France par Nicolas Sarkozy, au ministère de l'Intérieur, à partir de 2002<sup>1</sup>.